



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU MARDI 05 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 05 avril, à 19 heures 05 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19.

Nombre de Conseillers présents : 16.

Nombre de Conseillers votants : 19.

Date de la convocation : 30 mars 2022.

Etaient présents : GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LOISEL Maxime, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, GUILLAUME Johann, LENNE Thomas, BERNARD Laurent, D'HALLUIN Florence, GUINET Stéphanie, GUINET Géraldine, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara, MALDERET Pierre, SENT Virginie.

Absents excusés :

BLANC-GARIN Magali donne procuration à LOISEL Maxime,

MARIANI Isabelle donne procuration à LENNE Thomas,

CARPENTIER Christophe donne procuration à LENNE Thomas.

Secrétaire de séance : LAUDE Jean-Jacques.

Délibération 2022 – 11 B : vote du compte administratif 2021.

La commission des finances du 29 mars 2022 a examiné les documents financiers relatifs au budget principal de la commune. Les documents transmis avec la convocation fournissent les informations des crédits prévus et utilisés en 2021.

Il ressort des comptes de l'exercice 2021 :

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres).	Section de Fonctionnement.	DÉPENSES :	RECETTES :	SOLDE d'EXECUTION :
			1 125 222,56 €.	1 580 288,52 €.
	Section d'Investissement.	DÉPENSES :	RECETTES :	SOLDE d'EXECUTION :
		757 174,24 €.	1 077 626,30 €.	Excédent de 320 452,06 €.

Madame HEPNER, Adjointe aux finances, précise par ailleurs que **le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion** de Monsieur le Comptable, qui a été adopté.

Monsieur le Maire, ordonnateur de l'exercice 2021, quitte la séance pour procéder au vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité **le Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2021**, qui fait ressortir un solde positif avec un excédent de fonctionnement de 455 065,96 €, et un excédent d'investissement de 320 452,06 €.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Claude GUINET.

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication en date du 07 avril 2022.